

AVENANT A L'ACCORD DE COOPERATION DE 2002

entre

- **Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne**, ci-après dénommée EPFL, avec domicile social à 1015 Lausanne, Suisse, représentée par le Prof. Joseph Tarradellas, Directeur du cycle postgrade Ingénierie et Management de l'Environnement, ayant pouvoir à cet effet,
- **Ecole Nationale Polytechnique d'Alger**, ci-après dénommée ENP, avec domicile social à Avenue Pasteur, Hacén Badi, B.P.182 El-Harrach, Alger, Algérie, représentée par le Prof. Mounir Khaled Berrah en sa qualité de Directeur ayant pouvoir à cet effet,
- **Sustainable Business Associates**, ci-après dénommé SBA, avec domicile social à 60, Chemin du Petit Flon, 1018 Lausanne, Suisse, représentée par Karim Zein en sa qualité de Président ayant pouvoir à cet effet,
- **Association pour la Promotion de l'Eco-Efficacité et la Qualité en Entreprise**, ci-après dénommé APEQUE, avec domicile social à c/o ECC, 50 Rue Khélifa Boukhalfa, B.P. 127 Farhat Bousaad, Alger, Algérie, représentée par Toufik Hasni en sa qualité de Vice-Président ayant pouvoir à cet effet,
- **Association des Diplômés de l'ENP**, ci-après dénommé ADEP, avec domicile social à c/o ECC, 50 Rue Khélifa Boukhalfa, B.P. 127 Farhat Bousaad, Alger, Algérie, représentée par Mohamed Bentir en sa qualité de Président ayant pouvoir à cet effet,

A partir d'ici dénommés 'les associés'.

1. OBJET DE L'AVENANT

Suite à la mise en œuvre réussie du module de formation du 6 au 18 juillet 2002 à l'ENP, les associés ont décidé de répliquer le module en 2003. Cette activité fait l'objet du présent avenant au contrat de coopération signé par les associés en 2002.

Le but de la coopération entre les associés est de répliquer à l'ENP dans le courant l'année académique 2002-2003 le module de Formation Spécialisée en Eco-Management.

La formation spécialisée en éco-management sera dispensée aux élèves-ingénieurs de cinquième année de l'ENP des filières de Génie de l'Environnement et de Génie Industriel, ayant achevé leur cursus pédagogique avec succès. Elle sera également dispensée à un certain nombre d'ingénieurs en exercice, avec une priorité aux entreprises membres de l'APEQUE et de l'ADEP. Une proportion de 50% d'élèves-ingénieurs de l'ENP et de 50% d'ingénieurs en exercice devrait être respectée dans la mesure du possible.

2. DUREE DE LA COOPERATION

La coopération entre les associés se fera sur la base du présent accord jusqu'à l'exécution du module de formation.

3. ROLE ET TACHES DES ASSOCIES

La répartition des rôles et des tâches entre les associés a été déterminée sur la base de l'expérience réussie en 2002.

Les experts de l'EPFL et de SBA assureront l'encadrement du module de formation conformément au programme fixé en commun accord. Dans la mesure du possible, les experts suisses seront assistés, voire remplacés, par les experts de l'ENP, de l'APEQUE et de l'ADEP pour l'animation des sessions ayant eu lieu en 2002 et dont le support visuel et pédagogique a été transféré à l'ENP.

L'ENP, l'APEQUE et l'ADEP assureront l'organisation logistique et la promotion en Algérie du module de formation.

Les associés se tiendront régulièrement informés de l'exécution de leurs tâches respectives.

4. APPORT DES ASSOCIES

L'EPFL et SBA s'engagent à mettre des conférenciers à la disposition de l'ENP, l'APEQUE et l'ADEP. L'EPFL et SBA assureront la mise à jour des cours présentés en 2002, éventuellement le développement de nouveaux cours ainsi que la mise à disposition du matériel pédagogique y relatif. Dans le cas où les cours développés par l'EPFL et SBA

seraient animés par des experts algériens, l'EPFL et SBA s'engagent à offrir une assistance pédagogique par voie d'emails avant le début du module de formation et par un encadrement en présentiel lors de la formation.

Le transport par avion et les honoraires des conférenciers internationaux seront également assurés par SBA et l'EPFL.

L'ENP, l'APEQUE et l'ADEP s'engagent à prendre en charge tous les frais locaux nécessaires à la bonne exécution du module de formation. Elles assureront l'hébergement, le transport et la restauration des conférenciers internationaux ainsi que tous les frais d'organisation et de la diffusion de l'information relative au module de formation.

Cette activité étant partiellement financée par la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC) ainsi que par la Commission Européenne (Programme LIFE), les logos de ces entités apparaîtront sur tous les documents et supports promotionnels développés dans le cadre de la formation.

5. AUTRES DISPOSITIONS

Les autres principes stipulés dans le contrat (transparence, information mutuelle et confidentialité, propriété et exploitation des résultats, modification, validité et annulation, etc. applicable) restent inchangés dans le cadre de cet avenant.

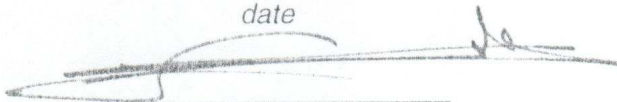
6. CONSIDERATIONS FORMELLES

Cet avenant est signé dans sa version française en 5 exemplaires.

Fait à Lausanne et à Alger

12.12.2002

date




signature

Prof. Joseph Tarradellas, Directeur du cycle postgrade Ingénierie et Management de l'Environnement
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

15.12.2002

date

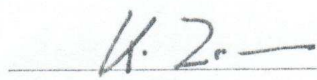


signature

Prof. Mounir Khaled Berrah, Directeur
Ecole Nationale Polytechnique

13.12.02

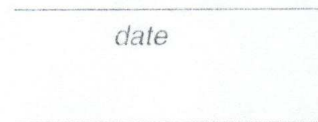
date



signature

Karim Zein, Président
Sustainable Business Associates

date

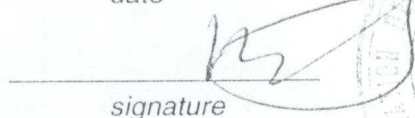


signature

Toufik Hasni, Vice-Président
Association pour la Promotion de l'Eco-Efficacité et la Qualité en Entreprise

15.12.02

date



signature

Mohamed Bentir, Président
Association des Diplômés de l'ENP

